



**Acceptabilité et faisabilité d'une politique publique stratégique
de trame verte en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Accompagnement technique et méthodologique
de la démarche des 5 PNR de PACA**

CAHIER DES CHARGES

Maître d'ouvrage :

**Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles**

1. Contexte
2. Objectifs
3. Contenu
4. Lieu d'exécution
5. Durée et délai
6. Cadrage
7. Présentation et restitution
8. Droits d'exploitation des résultats
9. Domaines d'expertise requis
10. Documents à joindre
11. Critères de sélection
12. Délai de validité des offres
13. Mode de paiement
14. Défaillance du candidat
15. Résiliation

1. Contexte

Le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables a lancé un appel à projet s'adressant spécifiquement aux parcs naturels régionaux dans le double contexte du 40ème anniversaire de la création de ces territoires de projets, et des travaux de réflexions sur le « Grenelle de l'environnement ».

A l'âge de la maturité, les Parcs naturels régionaux, portés par les Régions, dont le classement est attribué par l'Etat, se trouvent aujourd'hui face à de nouveaux défis qui interpellent leur capacité d'expérimentation, d'innovation et d'anticipation dans la création et l'application de politiques publiques à une échelle territoriale pertinente dans une approche de la gouvernance sans cesse renouvelée.

L'appel à projet lancé par le MEDAD propose de relever un de ces défis dans le cadre de 3 thématiques directement issues des travaux du Grenelle de l'environnement : la qualité des paysages périurbains, la trame verte et les plans climats.

La proposition conjointe des 5 Parcs Naturels Régionaux de la Région Provence Alpes Côte d'azur a été conçue dans une logique de stratégie régionale en réponse aux enjeux internationaux, nationaux et locaux ciblés dans le discours de Jean-Louis BORLOO, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables lors de la Déclaration du Gouvernement sur le « Grenelle Environnement » à Paris le 3 octobre 2007 et notamment ceux mis en exergue dans les points suivants :

⇒ « Car nos concitoyens ont compris (...); ils ont compris qu'il y avait un lien entre leur façon d'être et des phénomènes qui se constatent à grande échelle. » (..) « et que pour continuer à croître et conserver notre niveau de vie, il faut un changement de notre mode de développement. »

⇒ (...) « Reste maintenant à savoir comment nous allons transformer l'essai et convertir cette aspiration au changement de la société en action politique »

⇒ (...) « On sait aussi que la biodiversité doit devenir une nouvelle dimension de l'action publique. C'est une nouveauté, et d'ailleurs une des découvertes majeures du Grenelle. Peut-être parce que ce terme technique est mal connu, ou connoté. Mais on sait aujourd'hui qu'avec l'extinction de certaines espèces, l'effet du réchauffement climatique mais aussi, trop souvent, d'une gestion inadaptée de l'espace et des ressources, on remet en cause de façon irréversible l'avenir. Il est urgent d'agir de façon coordonnée en ce domaine. »

En s'appuyant sur cette urgence liée à la thématique « Trame verte » proposée par le MEDAD et la DIACT, les 5 parcs de la Région PACA dans un cadre partenarial particulier visant à assurer reproductibilité et transformation en application de politique publique, ont choisi de présenter leur candidature sous le titre suivant :

**ACCEPTABILITE ET FAISABILITE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE STRATEGIQUE
DE TRAME VERTE REGIONALE EN REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**
*Analyse technique et prospective basée sur l'animation et l'ingénierie
des 5 Parcs naturels régionaux de Paca*

2. Objectifs

a. La biodiversité et la trame verte

La Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio en 1992 reconnaît le monde du vivant comme fondement du développement durable. L'Union européenne s'est engagée à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010. En France, la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) place à sa juste valeur son « enjeu vital pour les sociétés humaines par les biens et les services qu'elle procure ». La finalité globale de la stratégie est clairement de stopper la perte de biodiversité. « Cette finalité est déclinée pour chacune des composantes essentielles du vivant : les gènes, les espèces, les habitats, les écosystèmes, et leur traduction dans une trame écologique ». Il s'agit dans l'application de cette stratégie de changer radicalement de focales pour rendre les politiques existantes plus pertinentes et plus efficaces au regard de la préservation de la biodiversité.

L'enjeu est de préserver un patrimoine pour sa valeur propre –comme l'est le patrimoine historique- mais aussi pour les services rendus à l'homme par les écosystèmes ordinaires ou non qui le composent : fourniture d'eau, habillement, énergie, matières premières, plantes médicinales, espaces de loisirs, épuration, protection contre les crues... Il s'agit là d'appréhender la trame verte non seulement comme outil pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, mais aussi comme atout économique et social porteur d'une alternative en termes de développement.

Parmi toutes les causes identifiées, la fragmentation des milieux naturels et du paysage a été reconnue comme étant l'un des plus importants facteurs de la disparition de la diversité biologique. Elle résulte de la destruction de biotopes et de la perte des échanges génétiques entre les populations d'espèces végétales et animales, ainsi que de la dégradation de la fonctionnalité des espaces vitaux, morcelés et souvent complètement isolés. Pour contrer cette tendance, il apparaît aujourd'hui nécessaire de maintenir ou de restaurer la connectivité entre les écosystèmes, ainsi que de relier entre eux certains milieux naturels et semi-naturels importants pour la biodiversité, de façon à former à nouveau des réseaux cohérents d'habitats et de corridors écologiques, garantissant globalement leur fonctionnalité dans le paysage.

Ainsi, pour le groupe 2 du « Grenelle de l'environnement », la trame verte est conçue comme un instrument décentralisé d'aménagement durable et de concertation, permettant une gestion intégrée du territoire qui préserve la biodiversité ordinaire, les fonctions des écosystèmes et les capacités d'adaptation de la nature. Son élaboration et sa mise en œuvre doivent être portées par les collectivités locales et territoriales, en étroite concertation avec les acteurs de terrain, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat.

Pour autant, si les attendus du Grenelle sont aujourd'hui connus au regard de la trame verte, la question de la définition précise de cette trame verte reste aujourd'hui posée : au-delà d'un outil d'aménagement du territoire qui trouvera notamment sa traduction dans les documents d'urbanisme, il est important de poser clairement les questions de définition, de fonctionnalité, d'incidence et de perspectives de mise en œuvre d'une trame verte.

b. La Région PACA : une biodiversité exceptionnelle menacée

La Région PACA s'illustre par une extraordinaire diversité de milieux naturels et d'espèces. Avec un taux de 75 % d'occupation naturelle de son territoire, la région possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises. Ces espaces constituent, des Alpes à la Méditerranée, une mosaïque diversifiée d'habitats qui abritent près des deux tiers des espèces d'insectes, plus de dix espèces de mammifères marins, et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs. La diversité des situations géographiques conduit à une grande variété de milieux naturels mais l'action de l'Homme a aussi, au cours de l'histoire, façonné les milieux et les paysages. Les activités humaines traditionnelles ont permis le développement de conditions écologiques particulières, favorables au développement de certaines espèces animales et végétales.

Cependant, et ce n'est pas un cas isolé sur le plan national, l'évolution de la répartition de l'espace régional ces dix dernières années montre une diminution des espaces naturels, des espaces agricoles et des pâturages, au profit des surfaces urbanisées, et de l'extension de la forêt et du maquis. Les espaces naturels et ruraux sont en effet l'objet d'une artificialisation croissante suite à des processus d'urbanisation ou d'intensification de l'agriculture, à laquelle s'ajoutent localement une déprise agricole et le morcellement par les infrastructures de transport. Ces évolutions se traduisent par une perte directe de milieux et de la biodiversité associée.

Dans ce contexte, il devient indispensable d'aborder les enjeux liés à la protection de la biodiversité de manière globale, afin d'élaborer des stratégies adaptées à l'échelle régionale.

Par ailleurs, le profil environnemental régional développé par la DIREN PACA, et qui sera également l'un des outils utilisés dans le recollement des données, a d'ores et déjà pointé les risques liés à « la faiblesse d'intégration de la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans les politiques sectorielles » : ainsi, si l'enjeu est ciblé, sa traduction effective se trouve encore très souvent limitée et dépourvue d'une réelle dynamique opérationnelle.

c. Une trame verte soulignée par le réseau des Parcs

La Région PACA se situe à un carrefour de grands corridors écologiques qui s'étendent au-delà des frontières : couloir de migration, pourtour méditerranéen, continuité du massif alpin, couloir rhodanien...

Les continuités écologiques s'appuient donc en PACA sur les éléments physiques du territoire : crêtes, cols, cours d'eau, vallées, rivage méditerranéen ; mais aussi sur un réseau d'espaces naturels protégés unique en France.

En effet, la région dispose notamment de :

- 3 parcs nationaux (+1 en projet)
- 5 parcs naturels régionaux (+ 3 en projet)
- 10 réserves naturelles nationales
- 8 réserves naturelles régionales
- 3 réserves de biosphère (+ 1 en projet)
- 208 sites classés
- 60 sites appartenant au Conservatoire du littoral

Un premier travail scientifique réalisé en 2007 par le CNRS CEFE en collaboration avec la région PACA et l'ARPE a permis de développer une méthodologie afin d'identifier les espaces à forts enjeux de protection et de reconnexion spatiale en traitant et croisant des données relatives au patrimoine naturel, les pressions anthropiques ainsi que les protections existantes. Les premiers résultats, en faisant ressortir les lacunes en matière de protection de la biodiversité grâce à une analyse spatiale, offrent une vision d'ensemble de la situation régionale pour les scientifiques et les décideurs.

Aussi, si ces aires protégées sont une composante majeure de la protection de la nature, elles ne constituent pas un rempart suffisant à l'érosion de la biodiversité. Pour relever ce défi, une nouvelle approche commune et partagée doit être développée à l'échelon régional et au-delà pour maintenir la diversité des paysages, améliorer la connectivité écologique du territoire et inventer une nouvelle dynamique de gestion et d'appréhension des territoires.

Produire un véritable outil reproductible visant à tester l'efficacité, l'acceptabilité, l'incidence et la faisabilité d'une trame verte à l'échelle régionale, en s'appuyant sur une méthodologie prospective et participative intégrant la dimension sociale, telle est l'ambition que les 5 parcs naturels régionaux de PACA se proposent de porter dans ce projet qu'ils présentent conjointement.

Cela doit reposer certes sur des données communes et partagées, mais aussi sur un processus de décision et de participation visant à tester les potentialités d'application d'une politique publique de Trame Verte qui reste à définir en tenant compte de ses dimensions économiques et sociales.

3. Contenu de la mission

- Les objectifs cadres du projet sont les suivants :

Objectifs cadres :

- agir sur la mise en œuvre d'une trame verte, en préciser sa définition, mais aussi les modalités économiques, sociales et politiques de sa mise en œuvre
- disposer d'un véritable outil-test reproductible d'aide à la décision et à la mise en œuvre d'une politique publique, en créant une méthodologie innovante, basée sur la prospective et la gouvernance.

Sous-Objectifs :

- Tester l'efficacité d'une logique de trame écologique régionale basée sur le réseau des 5 Parcs naturels régionaux de PACA.
- Tester la capacité des populations à répondre aux enjeux de l'érosion de la biodiversité en PACA dans un contexte de consommation de l'espace.
- Tester la traduction potentielle d'une trame verte dans des politiques publiques.

- Ceci implique pour le prestataire :

En s'appuyant sur les connaissances et les compétences des 5 Parcs naturels régionaux de PACA et de leurs partenaires, la mission comprendra, dans une logique opérationnelle de projet :

- un accompagnement technique des équipes mobilisées
- un encadrement méthodologique de l'ensemble de la démarche
- une préparation et une animation des groupes de travail
- une restitution et une mise en perspective de chaque étape

Conçu comme un appel à performance, du lancement du projet jusqu'à la restitution et au partage du résultat, le prestataire devra exposer la logique de projet, la méthodologie et le phasage qu'il propose.

Résultats attendus du projet :

Mobilisée dans le cadre d'une démarche prospective, l'approche de gouvernance et de co-construction du projet s'appuie sur des partenariats techniques, scientifiques, privés, publics, avec une forte implication des acteurs associatifs, socioprofessionnels et politiques.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- a. Mise en œuvre d'une stratégie régionale d'environnement, de développement durable et d'expérimentation basée sur les Parcs naturels régionaux de PACA.
- b. Réalisation d'un projet de réseau d'animation et de coordination des Parcs de PACA.
- c. Développement d'outils et de procédures appropriées.
- d. Etude de faisabilité d'une trame écologique régionale structurelle et fonctionnelle s'appuyant sur les 5 Parcs naturels régionaux.
- e. Poser la question du devenir de la biodiversité de manière dynamique et à grande échelle.
- f. Responsabiliser les acteurs locaux par une méthode prospective de gouvernance.
- g. Tester la performance des politiques publiques à agir en faveur de la biodiversité.
- h. Proposer des tests pour une adaptation ou une création de politiques publiques à l'échelon national.
- i. Etudier l'acceptabilité sociale, économique et culturelle des conséquences d'une action efficace en faveur de la biodiversité.
- j. Expérimentation d'une méthode reproductible d'appropriation et de mise en œuvre des trames écologiques : le projet global et chaque phase du projet produira un livrable opérationnel en vue sa reproductibilité au-delà des Parcs Naturels Régionaux.
- k. Elargissement et transfert en réseau régional des espaces naturels au réseau des PNR de France et aux partenaires méditerranéens des Parcs.

Résultats attendus du prestataire :

- ⇒ Permettre la mise en œuvre d'une démarche de projet permettant d'atteindre les résultats ci-dessus listés
- ⇒ Accompagner le maître d'ouvrage en termes de méthode, de moyens et d'analyse tout au long du processus pour garantir concertation, animation et efficacité en tenant les délais impartis de l'appel à projet (18 mois).

4. Lieu d'exécution de la prestation

La prestation se déroulera dans le périmètre des 5 Parcs naturels régionaux de la Région PACA, mais la réflexion s'étendra aux principaux espaces protégés et à l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur où des déplacements et des réunions peuvent être prévus.

5. Durée et délai de réalisation :

A compter du démarrage de la mission prévue début octobre 2008, le délai incompressible de réalisation de la mission est de 18 mois.

6. Cadrage de la mission :

Il sera réalisé par un Comité technique et un Comité de Pilotage qui orienteront les travaux du prestataire et valideront ou non chacune des phases.

7. Présentation et restitution de la mission :

Les documents remis par le prestataire seront adaptés et modifiés en fonction des propositions et orientations des réunions (Comités technique et de pilotage).

A l'issue de chacune des réunions (technique et pilotage), un document de restitution sera envoyé et comprendra :

- ❑ un rappel de la méthode de travail utilisée
- ❑ les outils ou contacts nécessaires à la phase de travail
- ❑ les résultats obtenus en distinguant notamment :
 - les points acquis
 - ceux qui nécessiteront une recherche plus approfondie
 - les limites de la démarche ou des outils utilisés
 - les impasses méthodologiques

Chacune des phases du projet devra faire l'objet de livrables à détailler dans la proposition du prestataire. La totalité des livrables devra être reproductible et réutilisable.

Ce rapport devra être remis en 5 exemplaires papier couleur (dont un original recto non broché reproductible) et sur supports numériques exploitables.

8. Droits d'exploitation des résultats :

Le réseau des PNR peut librement utiliser les résultats produits dans le cadre du présent marché, et peut notamment les diffuser à des tiers, sur quelque support que ce soit, en mentionnant le nom du prestataire.

9. Domaines d'expertise requis

Le prestataire fera appel à une équipe pluridisciplinaire composée des différents profils requis pour réaliser le travail demandé. Cette équipe peut être constituée de sous-traitances avec des organismes très spécialisés dans leur domaine.

Le cabinet présentera les profils suivants :

1. regrouper des expertises techniques, financières, organisation et management des hommes et des projets
2. intervenir sur le champ des collectivités territoriales et disposer de préférence d'une expertise dans les Parcs naturels régionaux
3. justifier de références en matière de participation d'acteurs locaux et institutionnels à la co-construction d'un projet territorial
4. disposer d'une équipe pluridisciplinaire composée au moins des profils suivants : un spécialiste dans le domaine de la gestion des ressources et de l'organisation, un analyste financier, un spécialiste de la gestion de projet
5. justifier d'une expérience antérieure dans la conduite d'un projet complexe
6. justifier une expertise dans la mise en place de partenariats public-privé

10. Documents à joindre à la proposition

Les propositions devront comprendre, outre une note stratégique et méthodologique avec proposition de phasage :

- Une lettre de motivation ou DC 4
- Une présentation des moyens techniques et humains (CV des personnes chargées de la mission)
- Une présentation des références précises du candidat
- Des exemples de références similaires ou proches du travail demandé au cours des 3 dernières années
- Une proposition financière détaillée par phase du plan de travail, précisant le coût journalier hors taxe et TTC des personnes proposées, le nombre de jours d'intervention consacrés à chacune des phases de la mission ainsi que les conditions de paiement
- Le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention et de la durée de la mission : livrables, phasages, mode projet
- Le nom du chef de projet ainsi que la composition de l'équipe mobilisée en précisant la qualification et l'expérience des différents intervenants
- Une déclaration sur l'honneur du candidat, justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales ; le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (article L324-14 du code du travail)
- Un RIB du candidat

Les propositions devront être adressées au plus tard le **10 septembre 2008** à : Monsieur le Président du Parc naturel régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles

11. Critères de sélection des propositions

Les offres seront jugées sur les capacités du cabinet d'étude à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt. Compte tenu du caractère innovant et expérimental du projet et de sa reproductibilité à l'échelon national ou international, le niveau d'implication du candidat sera particulièrement déterminant.

12. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

13. Mode de paiement des prestations effectuées

Délai de paiement :

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (SMPNRC) de Camargue se libérera des sommes dues :

Au titre de prestations effectuées par mandat administratif et virements de l'Agent comptable sur le compte du prestataire, sur présentation d'une facture avec un RIB.

Conformément aux dispositions de l'article 96 du code des Marchés Publics, le paiement des sommes dues interviendra dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date de réception au siège du SMPNRC.

Le paiement des prestations pourra s'effectuer sous forme d'acompte en fonction du déroulement de la mission.

Le taux des intérêts moratoires dus en cas de retard de paiement est le taux d'intérêt légal en vigueur (en France) à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir augmenté de deux points.

14. Défaillance du candidat

En cas d'empêchement du prestataire, celui-ci ne peut avoir recours à la sous-traitance qu'après accord du Syndicat mixte de gestion du PNR.

15. Résiliation

En cas de non respect par le prestataire d'une de ses obligations contractuelles, le SMPNRC pourra prononcer la résiliation de la commande.

Cette résiliation prendra la forme d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, et devra avoir été précédé d'une mise en demeure restée sans effet.

Personnes à contacter

Didier OLIVRY – Directeur du Parc naturel régional de Camargue – 04 90 97 10 40
Carine RITAN – Directrice du Parc naturel régional des Alpilles – 04 90 54 24 10